

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de règlement numéro 2026-10-1049
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2024-03-986 concernant les bâtiments
accessoires dans les zones agricoles viable et dynamiques

Avis public est donné aux personnes intéressées de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire 18 août 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2026-10-1049 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2024-03-986 concernant les bâtiments accessoires dans les zones agricoles viable et dynamiques »
2. Une **période de consultation se déroulera du 20 août au 1^{er} septembre 2026**. Vous êtes invités à faire parvenir toutes questions, commentaires ou suggestions relatives aux projets de règlement à l'adresse courriel suivante : greffe@wickham.ca
3. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} septembre 2026 à 19 h**, à la salle du conseil, situé au 893, rue Moreau à Wickham, quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement;
4. Ce projet de règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 893, rue Moreau, Wickham. Il peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.wickham.ca
5. Le projet de règlement vise à assouplir les normes applicables aux bâtiments accessoires associés à un usage d'habitation situés dans les zones agricoles viable (AV) et agricole dynamique (AD).

Il prévoit notamment qu'un bâtiment accessoire pourra avoir une superficie d'implantation au sol supérieure à celle du bâtiment principal et que pour les terrains de 3 000 m² ou plus, la superficie des bâtiments accessoires sera augmenté à 10 % de la superficie du terrain, sans toutefois excéder 500 m².

DONNÉ À WICKHAM, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

Catherine Pepin
Greffière-trésorière